



RAPPORT de la commission de labellisation E3D, mai 2025

La commission académique qui a étudié les demandes de labellisation E3D pour les écoles, établissements et territoires éducatifs partage ici quelques conseils pour les futures demandes. Celles-ci viennent en complément des pages publiées sur la démarche E3D et les critères de labellisation qui restent disponibles [ici](#), et de l'accompagnement à la labellisation proposé en département (premier degré) et par la mission académique EDD (second degré).

Pour les demandes de label E3D des écoles et des établissements :

Nous vous encourageons à bien expliciter les éléments suivants qui sont des points forts dans la lecture des dossiers :

- La démarche de projet mise en œuvre, à présenter dans le document « état de la démarche » afin de donner son sens et sa cohérence au plan d'action, et d'éviter pour celui-ci une juxtaposition d'actions non reliées ;
- La naissance, le « pourquoi » de votre démarche d'école, d'établissement ou de territoire, qui nous permet d'en comprendre l'histoire et la constitution ;
- L'engagement des éco-délégués / la participation des élèves : n'hésitez pas à décrire, voire illustrer si vous le souhaitez/pouvez ce qu'ils ont réalisé, à quelles étapes, avec quelle plus-value pour leurs apprentissages ;
- Concernant les élèves, il est intéressant, en particulier pour certains projets ou actions particulièrement formateurs de décrire les acquis visés pour les élèves et comment/si ceux-ci ont été éventuellement évalués ;
- Le(s) lien(s) entre les projets éducatifs, ou les actions ponctuelles, et les enseignements et disciplines ;
- Les leviers de fonctionnement et de pilotage (inter-catégorialité des porteurs de projets qui favorise la pérennisation de la démarche ; rôle des instances pour mettre en cohérence l'ensemble des actions/projets dans une démarche globale).

Les écoles et établissements à un niveau avancé de démarche, visant le niveau 3 insisteront à profit sur :

- L'évaluation engagée : des actions, des projets, et des acquis des élèves ainsi que leur valorisation ;
- Les marqueurs d'une identité d'établissement centrée sur le DD ;
- Le rôle actif et généralisé des élèves dans la démarche (ne serait-ce que par le partage et la discussion organisée entre pairs dès l'école maternelle).

Pour les demandes de label de territoire éducatif E3D :

La commission tient à souligner la grande qualité de rédaction des dossiers et leur fluidité de lecture.

Nous avons en particulier apprécié l'explicitation de la logique du regroupement territorial (par REP, commune, territoire choisi...) qui nous permet de bien en comprendre la constitution et les objectifs. La commission relève également l'effort d'analyse des dossiers, avec une attention particulière à l'établissement d'un diagnostic de territoire.

Nous vous encourageons également à bien préciser les éléments suivants qui sont des points forts dans la lecture des dossiers :

- La description des actions ou projets inter-degrés et/ou inter-établissements, associés aux ODD, dans le document « état de la démarche » afin que l'on puisse percevoir dans le dossier les éléments concrets qui matérialisent le partage en territoire ;
- Les illustrations (soit insérées, soit citées sur des publications) afin d'incarner le dossier ;
- Pour les niveaux 2 et 3, la valorisation des projets déjà réalisés, labels obtenus, permettant une synergie territoriale et l'entrée en démarche de « territoire apprenant ».